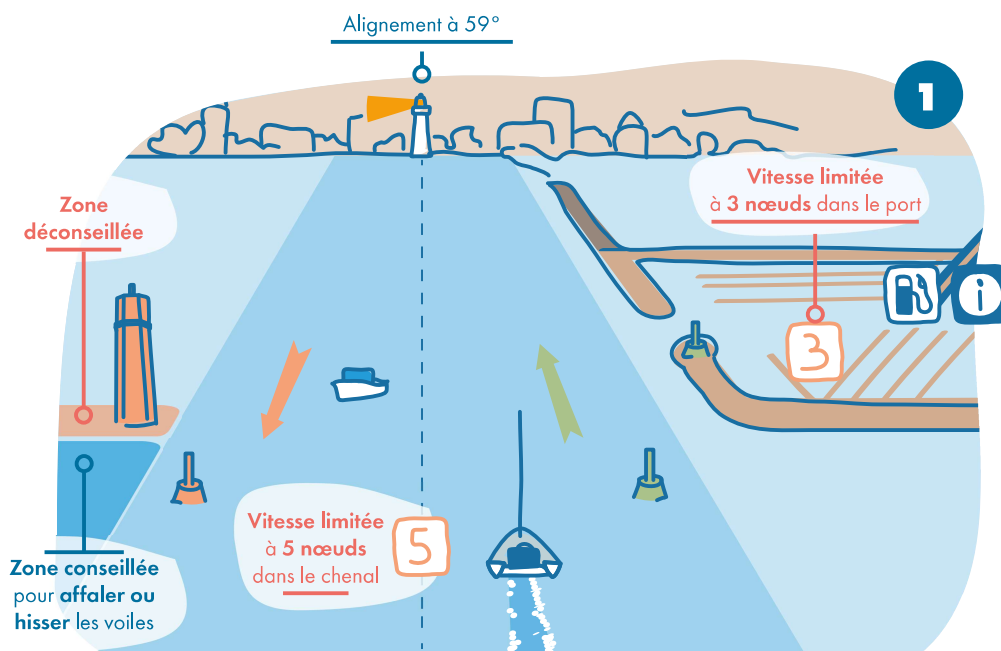


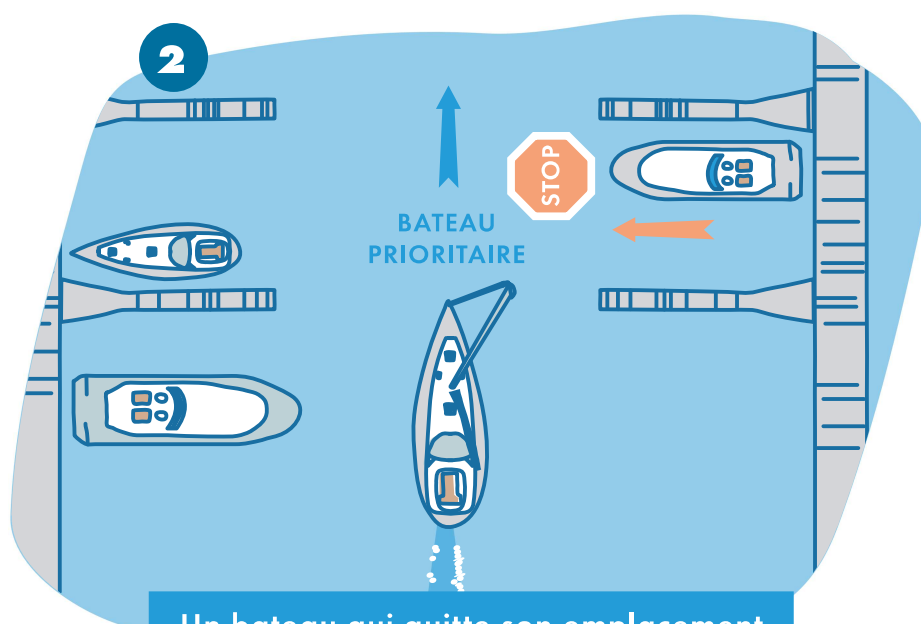
Règlements de police et d'exploitation

Les règlements d'exploitation et de police portuaire ont évolué et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

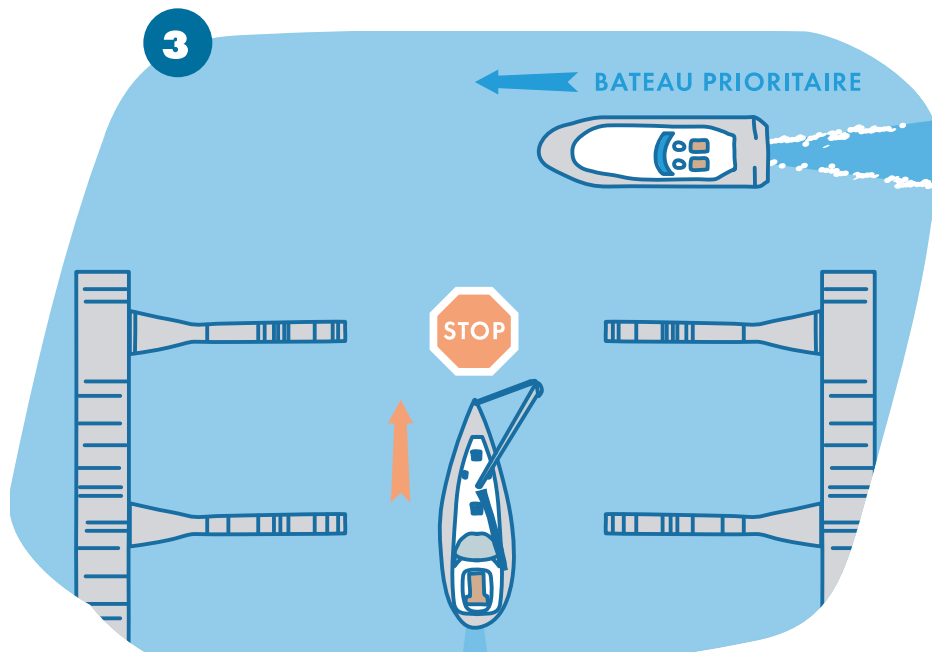
Rappel de quelques règles de priorités de navigation dans le port



Dans le chenal, les bateaux doivent, dans la mesure du possible, se tenir à la droite du chenal



Un bateau qui quitte son emplacement doit laisser passer un autre bateau naviguant dans une passe ou entre deux pannes



Un bateau qui navigue entre deux pontons
doit laisser passer un navire naviguant
dans une passe principale

Une fois le bateau amarré dans le port, rien de doit dépasser sur le ponton, y compris l'ancre et l'avant du bateau.



Désormais, un agent du port pourra intervenir à bord
sans l'autorisation du propriétaire afin de sécuriser
le passage des piétons sur les pontons